

Communiqué de presse – 1 mars 2013

SAISIES DES DOUANES 2012 :
NICOLE BRICQ, MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR, ANNONCE
LA MOBILISATION DU GOUVERNEMENT POUR FAIRE EVOLUER LA LEGISLATION
EN FAVEUR DE LA SAISIE DES CONTREFAÇONS EN TRANSIT DANS L'UNION EUROPEENNE

Alors que l'Unifab s'inquiète publiquement, depuis de longs mois, des conséquences de l'arrêt dit Nokia/Philips, rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne en décembre 2011, permettant aux marchandises contrefaisantes en transit en Europe d'échapper aux saisies douanières, **l'annonce des chiffres de la douane indiquant que le nombre de contrefaçons saisies en 2012 a été divisé par deux démontre qu'il est désormais urgent d'agir.**

En effet, avec 4,6 millions de produits saisis en 2012, la douane a diminué de 47 % sa performance sur la saisie des faux produits par rapport à 2011. **L'Unifab n'en tient pas moins à remercier les services douaniers pour leur implication sans faille à l'effet de protéger les consommateurs sur notre territoire.** L'association regrette que des produits illicites, et potentiellement dangereux, puissent être distribués aux consommateurs à l'extérieur de l'Europe, avec toutes les conséquences induites sur sa santé et sa sécurité et se retrouvent parasiter les marchés d'exportation des entreprises européennes.

La première place des faux produits saisis revient aux vêtements, avec 1.1 million de contrefaçons stoppées par la douane, suivis des jouets et jeux avec 500 000 faux saisis, des bijoux pour 410 000 produits et enfin aux chaussures pour 280 000 paires avec, pour ces catégories, une forte représentation des produits de luxe. En outre, les secteurs de l'outillage, le matériel électrique ou même de l'étiquette de manière à pouvoir réaliser l'assemblage localement, constituent quasiment la majorité des autres produits saisis. Quant à la provenance, sans surprise, l'Asie, et en particulier la Chine, restent les plus gros pourvoyeurs de contrefaçons interceptées en France.

Enfin les saisies réalisées au fret-express, c'est-à-dire les marchandises issues des commandes particulières passées sur Internet, représentent toujours quant à elles plus 1.4 million des produits. Ce chiffre est très important en raison de l'accroissement permanent de l'e-commerce et du ciblage individualisé de ces marchandises.

« Je salue le travail quotidien des agents opérationnels de la Douane dont l'Unifab assure, pour la lutte anti-contrefaçon, en partie la formation, mais aussi l'engagement annoncé par Mme Nicole Bricq de se mobiliser aux côtés des entreprises, et pour le consommateur, afin que la contrefaçon soit à nouveau considérée en Europe comme une activité pleinement illicite, au même titre que tous les autres trafics, auxquels elle est, par ailleurs, trop souvent mêlée » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.